

Montréal le 2 juillet 2013

Office de consultation publique de Montréal  
1550 rue Metcalfe, bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6

**Objet : projet de construction d'une école primaire à l'Île des sœurs**

Madame, Monsieur,

La présente a pour objet de démontrer notre appui non équivoque au projet cité en objet.

Nous sommes une famille de deux enfants (bientôt trois) d'âge préscolaire domiciliée tout près de l'emplacement envisagé pour la future école. Vous comprendrez que nous sommes directement touchés par le problème de sous capacité de l'école primaire actuelle et que nous nous réjouissons que le projet d'une deuxième école puisse enfin voir le jour.

Nul besoin de rappeler que ce projet a provoqué et provoque encore des réactions importantes dans la communauté de l'Île. Plusieurs opposants se montrent rigides à ne pas voir naître une école dans leur environnement immédiat. Il est compréhensible de vouloir conserver des espaces verts sur l'Île où le développement domiciliaire a explosé au cours des dernières années. **Cependant, la priorité demeure d'offrir des services adéquats à la communauté et la possibilité d'offrir un enseignement primaire de qualité près du domicile des jeunes enfants constitue sans aucun doute une priorité et même un devoir des élus municipaux.**

Le constat actuel est que l'emplacement suggéré constitue la seule option viable pour voir naître cette école dans les délais requis et ainsi, continuer à assurer des services de qualité aux résidents actuels de l'Île. La présence de jeunes familles est une réalité à l'Île des Sœurs et tous doivent s'unir pour offrir des services adaptés à celle-ci. Il serait inconcevable que ce projet ne voie pas le jour et, à notre avis, le cas échéant, constituerait une forme de discrimination envers les jeunes familles. Nous avons le droit de voir nos jeunes enfants s'épanouir dans une école de quartier imprégné de leur milieu de vie. Il est inconcevable envisager laisser nos enfants de 5-6 ans plus d'une heure par jour dans le transport en commun pour aller à l'école alors qu'il serait possible d'y aller à pied si elle voyait effectivement le jour à l'endroit prévu. Nous ne pouvons, en tant que collectivité, imposer cela à nos enfants. À ceci s'ajoutent bien d'autres inconvénients que je ne répéterai pas dans cette lettre car ils ont été maintes fois cités, mais sachez qu'ils sont bien réels et risquent d'affecter une population innocente, nos jeunes enfants. Ceux-ci sont grandement plus importants que les contraintes du projet soulevées par les opposants, contraintes qui ont été sérieusement étudiées et dont des solutions réalistes ont été présentées.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et souhaitons vivement que les besoins de notre communauté seront bien compris par la naissance de cette deuxième école primaire.

Cindy Harvey et Yves-Pierre Cazali